**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

**TENUE À SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE**

**LE 13 OCTOBRE 2021 À 19 H 30**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :** Monsieur Bernard Fortier, préfet suppléant et maire de Saint-Janvier-de-Joly

**MUNICIPALITÉS MAIRES**

Dosquet Yvan Charest

Laurier-Station Pierrette Trépanier

Leclercville Denis Richard

Lotbinière Jean Bergeron

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun Annie Thériault

Saint-Agapit Yves Gingras

Saint-Antoine-de-Tilly Guy Lafleur

Saint-Apollinaire Jonathan Moreau

Sainte-Agathe-de-Lotbinière Gilbert Breton

Sainte-Croix Jacques Gauthier

Saint-Édouard-de-Lotbinière Denise Poulin

Saint-Flavien Normand Côté

Saint-Gilles Robert Samson

Saint-Janvier-de-Joly Bernard Fortier

Saint-Narcisse-de-Beaurivage Denis Dion

Saint-Patrice-de-Beaurivage Samuel Boudreault

Saint-Sylvestre Nancy Lehoux

Val-Alain Daniel Turcotte

ABSENCE : Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ordre du jour**

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Monsieur Michel Lemay, directeur de Express Lotbinière -Bilan transport collectif;**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 septembre 2021;
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 septembre 2021;
6. Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion des 3 septembre et 6 octobre 2021;
7. Affaires courantes;
8. FRR volet 2;
9. FRR 019-1 – Saint-Agapit – Parc jeunesse;
10. FRR 014-1 – Laurier-Station – Limitateur de vitesse;
11. CPE – Confirmation et désengagement;
12. Accueil des nouveaux maires, suivi de la période de mise en candidature;
13. FRR – Suivi;
14. Confirmation contribution à 2 projets;
15. Développement économique (services aux entreprises);
16. Comité d’investissement – Recommandation;
17. PAUPME – Dernière mise à jour du programme;
18. Mesure STA – Demande code d’enregistrement au portail Service Québec;
19. Développement;
20. Projet Parcourir Chaudière Appalaches – Avis d’intention;
21. Programme d’aide à la relance de l’industrie touristique (PARIT) – Étude d’opportunités;
22. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Second appel de projets;
23. Célébration patrimoine 2022;
24. Volet 2 transport collectif régional – Suivi;
25. CALQ – Signature de l’entente sectorielle;
26. Identité régionale – Suivi des travaux;
27. ZIP les deux rives – Appui;
28. Appui à la création de CPE en milieu familial – Modification PSPS;
29. MADA volet 2 – Discussion ressources régionales;
30. Budget 2022 – Échéancier de travail;
31. Avis de motion – Règlement de quotes-parts 2022;
32. Préparation des élections du comité administratif et des comités 2022;
33. Ressources humaines;
34. Départ de notre agente de liaison au développement des collectivités;
35. Gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière;
36. PGMR – Adoption du projet de PGMR 2022-2028;
37. Demande d’autorisation – Plateforme de compostage;
38. Contrat d’opération du LET – Octroi du contrat;
39. PRMHH Chaudière-Appalaches – Extension mandat et calendrier;
40. ARTERRE – Bilan;
41. Résumé des comités;
42. CSP – Cadets;
43. MADA-PFM;
44. Comité main-d’œuvre;
45. Comité santé;
46. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***
47. Aménagement du territoire et développement local;
48. Conformité;
49. Correspondance, présentation du résumé;
50. Comptabilité, comptes à payer;
51. Présentation des comptes;
52. Liste des chèques;
53. Liste des engagements;
54. Affaires nouvelles;
55. Chien piste cyclable;
56. PADF – Nouvelle entente 2021-2024 et reddition compte 2020-2021;
57. Parc linéaire – Amélioration de la piste cyclable à Dosquet;
58. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***
59. Levée de l'assemblée.

316-10-2021 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE aveC Monsieur Michel Lemay, directeur de Express Lotbinière – bilan transport collectif

Monsieur Lemay présente le bilan du transport collectif dans Lotbinière. Ce dernier indique qu’il sera difficile d’atteindre 20 000 déplacements en 2021. Cette statistique est principalement due à la pandémie et malgré la réouverture des institutions d’enseignement, l’achalandage n’est toujours pas revenu aux valeurs enregistrées avant mars 2020. La baisse d’achalandage a la conséquence d’abaisser l’aide financière du ministère des Transports par le biais du volet 2 du Programme d’aide financière pour le transport collectif régional. Monsieur Lemay s’attend à ce la MRC obtienne 150 000 $ pour 2021 par rapport au 225 000 $ que nous recevons habituellement. En 2020, la baisse de l’aide financière a été compensée en partie par une aide d’urgence covid. Monsieur Lemay ne pouvait dire si l’aide covid pouvait être disponible pour 2021.

317-10-2021 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 septembre 2021.

318-10-2021 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 28 septembre 2021.

319-10-2021 PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE COGESTION SUR L’ENFOUISSEMENT DES 3 SEPTEMBRE ET 6 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion sur l’enfouissement de la MRC de Lotbinière des 3 septembre et 6 octobre 2021.

320-10-2021 FRR VOLET 2 – CONFIRMATION CONTRIBUTION PSMMPI ET PAC

Attendu que par la résolution # 250-07-2021 le conseil de la MRC confirmait sa contribution de 112 062 $ (37 354 $ /an sur 3 ans) dans le cadre de la phase 2 du Programme d’appui aux collectivités (mise en œuvre du plan d’action immigration);

Attendu que par la résolution # 382-11-2020 le conseil de la MRC confirmait ses contributions de 30 000 $ (10 000 $/an sur 3 ans) pour la réalisation de l’inventaire régional en patrimoine immobilier et de 144 000 $ (48 000 $/an sur 3 ans) pour l’embauche d’un agent du patrimoine régional dans le cadre du PSMMPI;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de confirmer que les contributions détaillées ci-haut seront payables à l’aide du volet 2 du Fonds régions et ruralité, soit un total de 112 062 $ pour la phase 2 du PAC (FRR-033) et de 174 000 $ dans le cadre du PSMMPI (FRR‑034).

321-10-2021 FLI-FLS – RECOMMANDATION DE PRÊT

Attendu la recommandation du Service aux entreprises via son comité d’investissement du 6 octobre 2021;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’approuver la recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière et d’autoriser le versement d’un prêt de 39 000 $ à l’entreprise visée.

322-10-2021 MESURE STA – DEMANDE DE CODE D’ENREGISTREMENT

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de demander un code d’enregistrement pour Madame Marie-Andrée Thibault afin qu’elle ait accès à la plateforme MSI de Service-Québec dans le cadre de la mesure STA.

323-10-2021 PROJET RÉGIONAL – PARCOURIR CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu que depuis 2017 les professionnels en développement travaillent collectivement sur le projet régional Parcourir Chaudière-Appalaches, initialement nommé Les grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que les résultats des études de faisabilité et de marché réalisées dans le cadre du projet Parcourir Chaudière-Appalaches ont été déposés à la TREMCA le 17 juin 2021;

Attendu que les conclusions de ces études suggèrent le développement d’une offre de location de vélos électriques sur l’ensemble des territoires administratifs de la région de Chaudière-Appalaches;

Attendu que la TREMCA a signifié son intérêt à la poursuite de ce projet régional;

Attendu que les MRC doivent se prononcer sur leur intérêt à mettre en place un service de location de vélos électriques sur leur territoire;

Attendu que les MRC doivent également se prononcer sur leur intérêt à maintenir le caractère régional de ce projet;

Attendu que le volet 1 du Fonds Régions et ruralité demeure disponible pour supporter des projets régionaux dans la mesure où un minimum de 7 MRC ont signifié leur implication par résolution;

Attendu que le ministère des Transports offre un programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de confirmer que le conseil des maires souhaite évaluer les opportunités de développement d’une offre de location de vélos électriques sur le territoire.

324-10-2021 APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC préconise ces orientations via sa Planification stratégique 2019-2022 :

* Assurer l’accompagnement et la pérennisation des entreprises;
* Améliorer et diversifier l’offre de services aux citoyens;
* Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;
* Parfaire notre identité territoriale et culturelle;
* Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, de patrimoine et paysage;
* Promouvoir notre territoire et ses atouts;
* Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l’amélioration de leur qualité de vie;
* Soutenir le développement d’une offre touristique diversifiée;

Attendu que le secteur touristique préconise ces orientations dans son plan d’action :

* Démarquer l’offre touristique;
* Augmenter l’achalandage touristique;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est nommé l’attrait le plus important de la région de Lotbinière via le concours annuel des Incontournables de Tourisme Lotbinière depuis plusieurs années consécutives et par plus de 600 touristes;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est nommé à la 7e position des 15 attraits incontournables de la région de la Chaudière-Appalaches suite à un récent sondage réalisé auprès de plus de 2 000 touristes par Tourisme Chaudière-Appalaches;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière fait parti des pôles phares de développement de la région cités au schéma d’aménagement du territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est nommé « lieu historique national du Canada » depuis 2002 pour son paysage culturel, ses aménagements et son passé lié à l’histoire des seigneurs et seigneuresses;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est un attrait touristique et culturel d’une grande notoriété pour la Route des jardins du Canada, la Route des Navigateurs et la Route Verte, ayant reçu plusieurs distinctions notoires et qui génère des retombées économiques importantes pour la destination;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d’autoriser le directeur général de la MRC de Lotbinière, Stéphane Bergeron, à signifier l’appui de la MRC de Lotbinière pour leur projet de développement touristique d’envergure en signant la lettre d’appui requise au Programme d’aide à la relance touristique (PARIT) du ministère du Tourisme.

325-10-2021 SOUTIEN MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER - 2E APPEL À PROJETS

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé un 2e appel à projets dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

Attendu que la MRC de Lotbinière est signataire d’une première entente dans le cadre de ce programme, en partenariat avec les municipalités de Saint-Apollinaire (volet 1-A) et Saint-Antoine-de-Tilly (volet 1-B);

Attendu que trois municipalités ont démontré de l’intérêt à déposer dans le cadre de ce 2e appel à projets, soit :

* Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d’Issoudun – volet 1-A (programme d’aide à la restauration patrimoniale pour les propriétaires privés dans le PIIA);
* Dosquet – volet 1-A (programme d’aide à la restauration patrimoniale pour le presbytère, cité par la municipalité);
* Saint-Gilles – volet 1-B (programme d’aide à la restauration patrimoniale pour le presbytère, de propriété municipale);

Attendu que cette 2e demande doit être régionalisée et déposée par la MRC de Lotbinière, mais implique seulement une contribution financière des municipalités locales concernées;

Attendu que ces municipalités locales doivent signifier à la MRC de Lotbinière leur intention à déposer une demande, soit par lettre d’intention ou par résolution, et ce, avant le 15 novembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu que la MRC de Lotbinière dépose une 2e demande dans le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier afin de permettre l’ajout de nouveaux projets locaux de soutien à la restauration du patrimoine immobilier, si les municipalités mentionnées confirment leur intérêt d’ici le 15 novembre 2021.

326-10-2021 PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET 2 – SUBVENTIONS AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Attendu que la MRC de Lotbinière offre les services de transport collectif régional depuis 1999 et qu’elle appuie financièrement le service de transport adapté et collectif de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé son plan de développement du transport collectif en juillet 2020;

Attendu qu’en 2020, 13 682 déplacements ont été effectués par ce service;

Attendu que les modalités d’application au Programme d’aide au transport collectif pour 2020 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre 150 000 $, lorsque l’organisme admissible s’engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;

Attendu que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Attendu que pour les services de transport, la MRC de Lotbinière prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 45 000 $;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 65 800 $ en 2021;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu :

* que la MRC de Lotbinière s’engage à effectuer 20 000 déplacements au cours de l’année 2021;
* que la MRC demande au MTQ de lui octroyer une contribution financière de 225 000 $ pour l’année 2021;
* qu’une copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

327-10-2021 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2021 - MODIFICATION

Attendu que la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) présentement en vigueur indique que les entreprises privées sont inadmissibles aux appels de projets réalisés dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

Attendu que le conseil de la MRC désire favoriser la création de garderies en milieu familial et que le soutien des entreprises privées du secteur des services de proximité est une priorité;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de modifier la Politique de soutien aux projets structurants 2021 afin d’ajouter les entreprises privées du secteur de services de proximité aux organismes admissibles aux appels de projets du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et d’adopter cette politique modifiée pour 2022 également.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Madame Pierrette Trépanier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 321-2021 pour les quotes-parts 2022.

328-10-2021 DÉMISSION DE L’AGENTE DE LIAISON AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Attendu la lettre de démission de Mme Lucie Grould du 4 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d’accepter la démission de Mme Lucie Grould à titre d’agente de liaison au développement des collectivités et de lui souhaiter bon succès pour la poursuite de sa carrière.

329-10-2021 ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que le PGMR de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 16 octobre 2016 et que, en vertu du 2e alinéa de l’article 53.23 *de la Loi sur la qualité de l’environnement*, celui-ci doit être révisé tous les sept ans, mais que le projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l’entrée en vigueur;

Attendu qu’en vertu de l’article 53,7 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* une municipalité locale peut, avec le consentement de la municipalité régionale dont elle fait partie, être exclue du plan de gestion de cette municipalité régionale pour être couverte par celui d'une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent;

Attendu que la MRC de Lotbinière a accepté de couvrir dans son PGMR les municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville, Fortierville, Sainte-Françoise et Villeroy;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu :

* Que la MRC de Lotbinière adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles, dont le territoire de planification couvre les 18 municipalités de son territoire et les municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville, Fortierville, Sainte-Françoise et Villeroy;
* Qu’une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soit transmise à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d’élimination située sur le territoire d’application du plan de gestion projeté;
* Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d’au plus 4 mois;
* Que dans un délai d’au moins 45 jours avant la tenue de l’assemblée publique, la MRC rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu’un avis indiquant la date, l’heure et le lieu de l’assemblée, le tout conformément aux exigences de l’article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*;
* Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l’article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*.

330-10-2021 PLATEFORME DE COMPOSTAGE – PROCESSUS D’APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE À SAINT-FLAVIEN

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu un certificat d’autorisation pour l’opération d’une plateforme de compostage à même les installations du LET à Saint-Flavien;

Attendu l’obtention d’une subvention de 1 649 867 $ dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) pour la construction d’une plateforme de compostage à Saint-Flavien et l’achat de bacs roulants et mini-bacs de cuisine;

Attendu que la firme WSP inc. a réalisé plusieurs étapes préliminaires dans la conception pour l’aménagement de la plateforme de compostage à Saint-Flavien;

Attendu qu’un mandat a été attribué à WSP inc. pour la réalisation des plans et devis pour la construction de la plateforme de compostage et que ceux-ci seront prêts prochainement;

Attendu le calendrier des étapes à venir présenté au conseil de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de débuter le processus d’appel d’offres public pour la construction de la plateforme de compostage de la MRC de Lotbinière à Saint-Flavien selon le calendrier préalablement établi.

331-10-2021 ADJUDICATION DU CONTRAT D’OPÉRATION DU LET À SAINT-FLAVIEN

Attendu que le contrat d’opération du Lieu d’enfouissement technique (LET) à Saint-Flavien se termine le 28 novembre 2021;

Attendu que la MRC de Lotbinière enclenchait le 8 septembre dernier la période d’appel d’offres pour renouveler le contrat d’opération du LET à Saint-Flavien;

Attendu que trois soumissions ont été reçues et que les résultats sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compagnie** | **Prix au bordereau****Option 1** | **Prix au bordereau****Option 2** |
| Récupération Delisle | 652 874,00 $ | 1 088 123,00 $ |
| Dilicontracto inc. | 852 367,16 $ | 1 460 182,50 $ |
| Construction Lemay inc. | 1 224 483,75 $ | 1 900 536,75 $ |

Attendu que, parmi les soumissions déposées, le plus bas soumissionnaire n’est pas conforme en plusieurs points aux documents d’appel d’offres;

Attendu que la non-conformité a fait l’objet d’une opinion juridique de Tremblay Bois Avocats;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d’octroyer le contrat d’opération du LET de la MRC de Lotbinière au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Dilicontracto inc. selon l’option 2 (5 ans) au montant total de 1 460 182 $ (taxes incluses) et d’autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

332-10-2021 PRMHH-CA – AVENANT

Attendu la réalisation d’un Plan régional des milieux humides et hydriques pour l’ensemble de la région de Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA);

Attendu la résolution # 190-05-2020 de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière agit en tant que gestionnaire de la démarche de réalisation du PRMHH-CA (résolution # 157-05-2019);

Attendu les besoins de l’équipe de réalisation et des comités de travail en matière d’accompagnement pour l’appropriation de la démarche par les 10 territoires de la région;

Attendu que l’offre de service de Érick Olivier d’un montant de 16 000 $ respecte le budget prévisionnel PRMHH-CA;

Attendu que le budget prévisionnel du PRMHH-CA comprend un poste budgétaire pour l’octroi de contrats à des experts-conseils ou à des ressources supplémentaires représentant un montant total de 86 489 $;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de :

* mandater Monsieur Érick Olivier afin de poursuivre l’accompagner l’équipe de réalisation et les comités de travail du PRMHH-CA pour un montant maximal de 16 000 $, excluant les taxes;
* de prélever à même le poste budgétaire PRMHH-CA les sommes pour l’octroi de contrats à des experts-conseils ou à des ressources supplémentaires.

333-10-2021 CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D’URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d’urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.



334-10-2021 COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D’OCTOBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



335-10-2021 PADF - APPROBATION REDDITION DE COMPTES 2020-2021

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune est des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d’élaboration et de consultation des plans d’aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d’interventions ciblées;

Attendu qu’une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l’ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandatait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région;

Attendu que la Planification annuelle 2020-2021 a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l’ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d’obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

Attendu que le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d’un Registre annuel de projets ainsi que d’un Bilan de la planification annuelle par la MRC de Montmagny, par l’approbation de ce registre et de ce bilan par l’ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

Attendu qu’il a été nécessaire d’apporter des modifications au Registre annuel de projets 2019-2020 et au Bilan de la planification annuelle 2019-2020 pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2020-2021 avec celle de 2019-2020;

Attendu que le Registre annuel de projets 2020-2021, le Bilan de la planification annuelle 2020-2021, le Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et le Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé ont été déposés au conseil des maires de la MRC de Lotbinière le 13 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu que la MRC de Lotbinière approuve le contenu du Registre annuel de projets 2020-2021, du Bilan de la planification annuelle 2020-2021, du Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et du Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé préparés dans le cadre de la troisième et dernière année du PADF 2018-2021.

336-10-2021 PADF – NOUVELLE ENTENTE POUR 2021-2024

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 24 août 2021 que le Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2021 à 2024;

Attendu que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2021-2024 dans les 90 jours suivant la réception de cette lettre;

Attendu que l’enveloppe budgétaire du PADF 2021-2024 est accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d’entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Attendu qu’une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu :

* que la MRC de Lotbinière choisisse de se prévaloir du PADF 2021-2024;
* que la MRC de Lotbinière accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
* que Monsieur Normand Côté, préfet, soit autorisé à signer l’entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2021-2024.

337-10-2021 PARC LINÉAIRE – AMÉLIORATION DE LA PISTE CYCLABLE

Attendu que la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc. a été mandatée par la résolution 217-06-2021 pour réaliser les travaux d’amélioration sur la piste cyclable dans la municipalité de Dosquet;

Attendu le décompte no. 1 présenté;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d’autoriser le paiement de 493 892,48 $ (taxes incluses) à Les Entreprises Lévisiennes inc..

338-10-2021 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 40.

................................................................ .............................................................

 **Le préfet Le directeur général**

*Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*